

# NOS FORMATIONS

## VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)

Toute personne qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE. Cette certification qui peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle doit être inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Instaurer des règles de pré-tri au niveau des clients
- Mettre en place des règles de conditionnement
- Connaître les principes d'organisation dans la zone de tri et de finition
- Connaître les principes d'expédition
- Assimiler les règles de nettoyage
- Connaître les principes d'évaluation
- Prendre en compte les postes de travail et les formations des travailleurs

### PROGRAMME DE LA FORMATION

Nous accompagnons les employés de blanchisserie dans la démarche VAE et, plus particulièrement, les travailleurs en situation de handicap.

- Obtenir la recevabilité pour la validation des acquis de l'expérience
- Préparation du dossier d'expérience
- Soutenance orale devant le jury VAE
- Aboutissement : Validation de la démarche de la VAE partielle ou en totalité

### Moyens pédagogiques

- PowerPoint
- Entretiens, échanges avec la monitrice, échange et accompagnement du parrain
- Jeux de rôles, mise en situation avec jurés fictifs

### Durée conseillée

Sur devis

### Pré-requis d'accès

Au moins 1 an d'expérience en blanchisserie

### Etablissements concernés

ESAT | EA

